



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/71

Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement – budget principal Ville 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie LOYEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme LABORIE

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Pierre SUCH

Le financement des dépenses de la section d'investissement, hors « restes à réaliser » est nécessaire dès le début de l'exercice budgétaire.

Or, les engagements financiers pris début 2024 ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget principal du nouvel exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 approuvé le 27 mars 2023,

Vu la décision budgétaire modificative intervenues sur l'exercice 2023,

Considérant que le vote du budget primitif 2024 ne sera pas approuvé avant le 1^{er} janvier 2024,

Considérant la nécessité de permettre l'engagement de dépenses d'investissement dès le début de l'exercice budgétaire,

Considérant la possibilité d'une ouverture anticipée des crédits d'investissement en attente de l'approbation du budget primitif,

Le Conseil Municipal décide, sans préjuger des montants qui seront votés par le Conseil Municipal délibérant, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget 2024 :

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20231127-202371-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- D'ouvrir dans la limite maximale de 25% des crédits du budget principal de l'exercice 2023 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget principal 2024, comme suit :

Chapitre ou opération	Article budgétaire (à titre indicatif)	Libellé	BUDGET 2023 : budget primitif + BS + DM	Calcul 25 %
16	21312	Aménagement Ecoles/Restaurant scolaire	40 608.00 €	10 152.00 €
18	2152	Vidéo Protection	48 048.40 €	12 012.10 €
22	2315	Travaux divers de voirie	909 742.70 €	227 435.68 €
30	21318	Travaux Bâtiments Communaux	237 500.24 €	59 375.06 €
36	2182	Acquisition de matériel roulant	399 159.20 €	99 789.80 €
40	2188	Acquisition de matériels divers	67 126.44 €	16 781.61 €
	21848	Acquisition de matériels divers	24 965.84 €	6 241.46 €
	21841	Acquisition de matériels divers	4 471.71€	1 117.93 €
	21838	Acquisition de matériels divers	27 027.68 €	6 756.92 €
	2051	Acquisition de matériels divers	20 700.00 €	5 175.00 €
Total OP 40			144 291.67€	36 072.92 €
50	2115	Acquisition Immeubles/terrains	314 301.00 €	78 575.25 €
58	2152	Eclairage public	125 000.00 €	31 250.00 €
59	2152	Signalisation commune	24 600.00 €	6 150.00 €
77	2031	ZAC et Etude Urbaine	363 616.56 €	90 904.14 €
79	2152	Matériels divers et travaux liés à un sinistre	15 000.00 €	3 750.00 €
81	21313	EHPAD Mise aux normes et AD'AP	110 000.00 €	27 500.00 €
96	2152	Embellissement Village	206 936.00 €	51 734.00 €
97	2313	Pôle Social	201 680.00 €	50 420.00 €
	2031	Pôle Social	50 000.00 €	12 500.00 €
Total OP 97			251 680.00 €	62 920.00 €
98	2313	Pôle Technique et Environnemental	100 000.00 €	25 000.00 €
	2031	Pôle Technique et Environnemental	55 000.00 €	13 750.00 €
Total OP 98			155 000.00 €	38 750.00 €
101	2152	Promenade des Vernets	50 000.00 €	12 500.00 €
102	4581102	Travaux boulevard urbain intercommunal VIC 14	246 000.00 €	61 500.00 €
TOTAUX			3 641 483.77 €	910 370.94 €

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

MONTPELLIER (adresse postale : 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER)

Abus de réception en préfecture : 034 213403363-20231127-202371-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023 par voie dématérialisée via l'application "telerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux à compter de la publication.

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20231127-202371-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023